



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

**Objet: Résolution A/HRC/RES/41/21 – Les droits de l'homme et le changement climatique**

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'attirer leur attention sur la résolution A/HRC/RES/41/21 adoptée par le Conseil de droits de l'homme, le 12 juillet 2019, intitulée " Les droits de l'homme et le changement climatique". Le texte de la résolution est disponible sur notre site internet.

Au paragraphe 10 de la résolution susmentionnée, le Conseil a demandé au bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de consulter les États Membres et les autres parties prenantes concernées afin de préparer et soumettre à sa quarante-quatrième session une étude analytique sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées dans le contexte des effets néfastes des changements climatiques. Par conséquent, le bureau serait reconnaissant de recevoir tout renseignement pertinent pour la préparation de cette étude par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org) avec copie à [tarnesen@ohchr.org](mailto:tarnesen@ohchr.org) **au plus tard le 31 décembre 2019.**

En formulant leurs contributions, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme invite les États Membres à répondre, le cas échéant, au questionnaire ci-joint. Pour des raisons environnementales, les soumissions électroniques sont encouragées, et nous vous serions reconnaissants de ne pas dépasser 5 pages de réponses. Veuillez soumettre vos contributions en format MS Word ou dans un format compatible dans l'une ou l'autre des langues de travail officielles des Nations Unies (française ou anglaise). Les contributions reçues seront affichées sur notre site internet.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme profite de cette opportunité pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève.

Genève, 30 août 2019

TH



**Questionnaire relatif à la résolution A/HRC/RES/41/21 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques**

1. Veuillez décrire les impacts des effets néfastes des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les personnes handicapées de leurs droits. Quand cela vous est possible, veuillez vous référer à des exemples et des cas précis.
2. Veuillez décrire tout engagement, loi, politique ou autres mesures pertinentes que vous avez pris conformément au droit international relatif aux droits de l'homme applicables, en particulier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, pour promouvoir une approche d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui assure le plein exercice effectif par les personnes handicapées de leur droits. Veuillez également noter et identifier les mécanismes pertinents pour garantir la responsabilité concernant ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.
3. Veuillez présenter un résumé de toutes les données pertinentes qui reflète la façon dont les effets néfastes des changements climatiques ont affecté les personnes handicapées, en prenant compte des formes multiples et croisées de discrimination (c'est à dire la discrimination fondée sur une combinaison de plusieurs motifs, notamment le handicap, le genre, la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la nationalité et le statut migratoire).
4. Veuillez décrire les dispositifs et outils qui peuvent être utilisés pour mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les personnes handicapées de leurs droits.
5. Veuillez identifier et présenter des exemples de bonnes pratiques et des défis rencontré dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des personnes handicapées dans le contexte des effets néfastes des changements climatiques. Veuillez inclure des exemples qui mettent l'accent sur la coopération multilatérale et des approches qui sont mises en œuvre en étroite concertation et avec la participation entière des personnes handicapées, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives.
6. Veuillez préciser toute information supplémentaire qui vous semblerait utile pour soutenir les efforts réalisés pour soutenir une action climatique qui favorise le plein exercice effectif par les personnes handicapées de leurs droits.